

Les décisions

- Achat par l'UVHC des immobilisations VALUVAL et des actions VALUTEC détenus par VALUVAL,
- Publications de postes enseignants vacants, 2^{ème} tour,
- Financement d'un parking à Cambrai,
- Eméritat S. Kadi,
- Reconduction des « Imprévus »,
- Augmentation de la capacité d'accueil à la faculté de sports,
- 4 conventions d'utilisation des locaux par le VUC et par des organismes extérieurs,
- Compte-rendu du 23 mai.

Le président accueille tout d'abord les nouveaux conseillers présents, Rémy Pauvros, maire de Maubeuge et Lew Bogdan, directeur du théâtre le Phénix, désignés à titre personnel, puis propose l'examen du compte-rendu du conseil d'administration du 23 mai dernier qui est adopté à l'unanimité.

Achat par l'UVHC des actions VALUVAL

L'association Valuval a été créée par l'UVHC en 1989 pour contribuer à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche de l'université, participer au transfert de technologie, gérer des contrats de recherches. Ces activités ont été transférées à partir de 1999 à Valutec SA, société filiale de l'université ; et les missions de Valuval étant achevées, l'association Valuval est en voie de cessation d'activités. Les personnels de Valuval ont également été transférés à Valutec au fur et à mesure des possibilités financières de Valutec. A noter que Valuval a fait l'objet d'un contrôle sur l'utilisation des fonds européens en 2001. Après un premier rapport très inquiétant, l'université a pu prouver que Valuval était bien éligible à la quasi-totalité des subventions sollicitées ; et il est apparu qu'il devenait plus sage de mettre fin à l'association Valuval et donc de procéder à la transmission à l'UVHC de 15 % des actions Valutec détenues par Valuval. En outre, Valuval avait financé des équipements pour les laboratoires de recherche dont la valeur de cession, (amortissements déduits) est de 29.993,11 euros.

P. Level propose donc au conseil que l'UVHC rachète les titres de Valutec détenus par Valuval (22.800 euros) ainsi que les matériels (29.993,13 euros).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Domaine financier

DBM n° 3, présentée par MP. Mairesse

Deux additifs et un correctif ont été apportés à cette DBM. Ces derniers concernent la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (UB 903), les services généraux (UB 925) et l'Institut Universitaire de Technologie.

L'IUT (UB 901) présente une DBM de rattachement et de report pour un montant total de 101 434 €.

Une DBM également présentée par la Bibliothèque Universitaire (UB 906). Il s'agit d'une DBM de rattachement à hauteur de 75 700 € qui comporte pour un montant de 6 000 € une subvention du ministère de la culture et pour un montant de 69 700 € des avoirs et des acomptes qui proviennent d'annulation de mandats des exercices antérieurs.

L'IPAG (UB 910) propose une DBM de prélèvement sur les réserves de 20 000 € qui est destinée à l'équipement des constructions.

La DBM présentée par l'IAE (UB 912) comprend une DBM de rattachement d'un montant de 20 120 € qui correspond à des prestations internes d'enseignement.

Le Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (UB 918) propose une DBM de prélèvement sur les réserves à hauteur de 15 245 € qui a pour finalité de financer les équipements à la maison de l'étudiant et une DBM de report à hauteur de 12 000 €.

Les Services Généraux (UB 925) présente une DBM de rattachement d'un montant de 345 355 € qui concerne essentiellement les subventions Régions et les subventions Etat qui sont accordées pour les équipements des bâtiments ISTV 3 et maison de l'étudiant, une DBM de prélèvement et de report à hauteur de 832 502 € qui a pour finalité tout d'abord de financer les équipements de la présidence à l'ISTV3, l'acquisition d'un équipement pour le service magasin et le rachat des titres VALUTEC. A cette DBM s'ajoute un additif de 63 500 € qui concerne les crédits qui sont alloués par le ministère pour les indemnités de prime, charges administratives et responsabilités pédagogiques qui sont allouées sur le chapitre 3611.

La FLLASH (UB 903) propose une DBM additive de transfert d'un montant de 6 000 €.

La DBM n° 3 est approuvée à l'unanimité.

- Admission en non valeur

Le recouvrement de créances concernant la société CEGE d'un montant de 4 024.66 € n'aura pas lieu du fait de la liquidation de cette société. Ce montant constituera donc une charge pour l'université.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Subventions des composantes aux associations étudiantes

Une subvention de 150 € pour permettre l'organisation d'un projet (tournoi de rugby à sept) a été proposée à l'association BDE EIGIP sur le budget du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Les composantes suivantes proposent des subventions d'un montant global de :

902 - ISTV	1 261.98 €	(pour la corpo ISTV productive)
	829.19 €	(pour la corpo AEMP)
908 - FDEG	300.00 €	(pour la corpo Economie-Gestion)
925 - Services Généraux	400.00 €	(pour la corpo C.Arts P. Diem)

Ces propositions de subventions sont approuvées à l'unanimité.

Publication de postes

A l'unanimité, le conseil approuve la publication de 7 postes vacants d'enseignants - chercheurs (4 MCF, 3 R ; second tour ; nominations prévues en février 2003).

Bilan social

JP. Bricout présente le premier bilan social de l'université (gestion des ressources humaines) : il donne sur plus de 50 pages une masse impressionnante d'informations sur les enseignants et les IATOSS : effectifs, répartition par domaine, par grade, par sexe, par âge, par laboratoire, réussites aux concours, mutations, perspectives de départs à la retraite, absentéisme, primes, formations. Il est complété par un bilan du service d'action sociale, de l'institut culturel et du comité d'hygiène et de sécurité.

P. Millot rappelle que l'université avait décidé de mettre l'effort sur l'augmentation du nombre de professeurs (ratio PR/enseignants - chercheurs nettement inférieur à la moyenne nationale) et fait part de sa vive inquiétude pour les disciplines scientifiques qui vont être fragilisées. Il demande qu'il y ait une meilleure concertation entre les instituts et les laboratoires de recherche pour établir la politique de recrutement.

P. Level signale d'autres motifs d'inquiétude : la baisse du nombre de bacheliers dans la région et la vague de départs en retraite qui touchera d'abord les universités parisiennes d'où un danger pour notre recrutement. Une politique d'excellence, pour être attractif dans des domaines déterminés au niveau d'une concertation des universités régionales (carte des formations), devra être menée.

Parking à Cambrai

Le centre universitaire La Forêt à Cambrai est constitué d'un grand bâtiment, du département OGP de l'IUT, et d'un restaurant universitaire ; ces 3 constructions sont disposées en U. L'arrivée prochaine du département TC va permettre de fermer le carré. Un espace vert devrait être aménagé au centre. Il est proposé au conseil de transformer un parking existant à l'entrée du site.

VAE

Lors du dernier conseil, G. Dechy avait présenté le nouveau processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) et proposé une composition de jury de validation, qui avait été critiquée.

G. Dechy propose une nouvelle composition : une partie fixe de 12 membres et une partie variable de 3 membres en fonction de la spécificité du diplôme.

JM. Desrumaux déclare que le nouveau mode de certification ne peut pas s'appliquer au DUT : le jury VAE ne pourra que proposer la délivrance d'un DUT au jury de l'IUT (selon l'article 6).

M. Defossez constate que les spécialistes sont toujours minoritaires dans le jury VAE et annonce qu'il votera contre cette proposition. P. Loquet propose que, dans la partie fixe du jury, l'on renforce le poids d'un secteur : s'il s'agit par exemple de statuer sur une formation tertiaire, ou remplace le sous-ensemble secondaire par un nouveau sous-ensemble tertiaire. (et inversement pour une formation du domaine secondaire).

V. Morgand et M. Defossez souhaitent que les rapporteurs des jurys de diplômes des composantes soient membres du jury VAE.

Il est alors proposé la modification suivante : le rapporteur pédagogique (prévu dans la partie variable) sera proposé par le président du jury de délivrance du diplôme considéré.

Avec cette modification, le conseil approuve le protocole VAE à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Emeritat

A l'unanimité, le conseil renouvelle pour un an l'éméritat du professeur Simone Kadi afin qu'elle continue d'encadrer une thèse en voie d'achèvement.

Imprévus

A l'unanimité, le conseil décide de reconduire, (avec des aménagements), dans le cadre d'une semaine d'activités culturelles les manifestations festives, dénommées « Les Imprévus ». A noter que le gala des sports sera organisé en 2003 au Phénix.

Capacité d'accueil à la FSMS

A l'unanimité, le conseil décide de porter de 120 à 135 la capacité d'accueil de nouveaux étudiants en première année de la licence sciences des métiers du sport.

Diverses conventions

Sont examinés 4 projets de conventions d'utilisation des locaux universitaires :

1) par le Valenciennes université-club VUC, (le président du VUC, D. Roger, membre du conseil, est sorti de la salle lors du vote).

2) par le Club philatélique du Valenciennois. En raison de l'application de l'ARRT, ajouter une compensation financière (à l'article 4) pour l'ouverture et la fermeture des locaux à effectuer en fonction du dispositif réglementaire de sécurité.

3) par l'Institut notarial de formation de Lille,

4) par le groupe de recherche et d'action pour l'enfance.

Ces 4 projets de conventions, avec les ajouts indiqués ci-dessus, sont approuvés à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel

P. Level présente le calendrier prévisionnel (de septembre à juin 2003) des réunions de bureau élargi, de la commission des finances, des 3 conseils.

P. Level avait proposé les réunions du CA le mercredi. Ce choix, bouleversant les habitudes, n'a pas pu être pris en compte par les conseillers qui avaient déjà programmé leur calendrier 2002/2003. P. Level propose donc de remplacer le mercredi par le jeudi suivant.

Questions diverses

- **Ronzier II** : C. Camion demande que l'on réexamine le planning d'utilisation de l'amphi. V. Morgand propose que Réseau 21 occupe les locaux du service des relations internationales qui s'installe à Ronzier.
- **Projet** : De nouvelles constructions sont prévues au Mont Houy pour l'IUFM dont les locaux du Moulin pourraient être rétrocédés à la ville de Valenciennes. En échange, l'UVHC pourrait se doter de plusieurs salles dans l'Hôpital général (à rénover) qui jouxte Ronzier.
- **Tempus** : V. Morgand regrette l'arrêt du programme Tempus ce qui risque de perturber le stage en Russie pour des étudiants du DESS droit des affaires européennes et internationales.
- **Contrat quadriennal** : M. Ourak demande des précisions sur le futur contrat quadriennal. P. Level précise qu'il sera quasiment conforme au projet d'établissement et devrait comporter un accompagnement financier, pour la mise en place du 3/5/8.
- **Hommage** : JC. Herbin et S. Hirschi souhaitent rendre hommage à deux personnels de la faculté des lettres récemment disparus (N. Cleuet et JP. Giusto) en donnant leur nom à un amphi et à une salle de cette composante. P. Level indique que, malheureusement, le nombre de décès va augmenter en fonction du vieillissement des personnels : une hiérarchie des disparus devra être établie par l'attribution d'un nom ce qui risque d'entraîner des dérives difficilement contrôlables.

A noter que 2 points ont été retirés de l'ordre du jour :

- Nomination du directeur du CEPPEP, car la vacance de poste n'a pas été publiée,
- Commission des statuts.

Enfin, la désignation d'un représentant de l'université au conseil d'administration de l'IUFM Nord-Pas de Calais a été évoquée ; un appel à candidature a été lancé.

Etaient présents :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle
MM. Bodgan, Guillaume, Nicolas, Pauvros

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi
Secteur 2 : MM. Millot, Nongailard, Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, M. Loquet
Secteur 2 : Mmes Callens, Levin, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Girardet, Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chouchène, Kadur,
Secteur 2 :
Secteur 3 : M. Chauffert

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mmes Camion, Egéa, Mairesse, MM. Dechy, Delannoy, Delhaise, Desrumaux, Etienne, Kabila

Ont donné pouvoir

M. Legendre à Mme Lancelle
M. Chevalier à M. Pauvros
M. Tahon à M. Millot
M. Vandeville à M. Ezzedine
M. Senez à M. Gallo
Melle Cornut à M. Chauffert
M. Morvan à M. Skorupka

Excusés

Mmes Leriche, Houssier, MM. Baudoux, Boucher

P. LEVEL

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut - Cambrésis